



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

ARRÊTÉ

portant approbation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'État dans le département d'Indre-et-Loire

Le Préfet du département d'Indre-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la directive n°2002/49/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 572-1 à L 572-11 et R.572-1 à R.572-11 transposant la directive susvisée ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L 571-10 et R 571-32 à R.571-43, relatifs au classement sonore des infrastructures de transports terrestres ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 25 mai 2011 portant publication des cartes stratégiques de bruit des infrastructures routières et autoroutières de plus de 6 millions de véhicules par an et les infrastructures ferroviaires de plus de 60 000 passages de trains par an dans le département d'Indre-et-Loire ;

Vu la présentation du PPBE au comité départemental du bruit du 22 janvier 2013 ;

Considérant la mise à disposition du public du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'État dans le département d'Indre-et-Loire, organisée du 24 octobre 2012 au 24 décembre 2012 et les observations formulées par le public concernant ce projet;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'État dans le département d'Indre-et-Loire, annexé au présent arrêté, est approuvé.

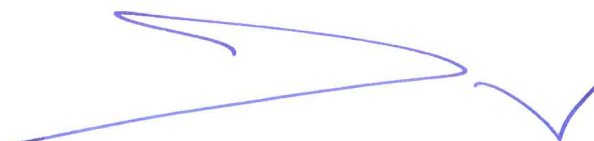
Article 2 : Le plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures de l'État dans le département d'Indre-et-Loire est mis à disposition du public à la Préfecture d'Indre-et-Loire et à la Direction Départementale des Territoires. Il est également consultable sur le site internet de la Préfecture d'Indre-et-Loire (www.indre-et-loire.gouv.fr).

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire

Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre-et-Loire, le Directeur Départemental des Territoires d'Indre-et-Loire, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre, le Directeur Régional de Réseau Ferré de France, le Directeur Régional de Cofiroute, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté.

Fait à Tours, le 29 AVR. 2013

Le Préfet,



Jean-François DELAGE